





d. Stockage

L'accès s'effectue depuis l'atelier n°2 au moyen d'une porte en verre (vitrage occultant) avec poignée métallique et serrure.

L'espace consiste en une forme de préfabriqué intégré à l'atelier et est aménagé à usage d'espace de stockage.

Tout est ancien, en mauvais état.

L'éclairage naturel de l'espace est assuré par un châssis vitré en mauvais état général.

L'installation électrique est vétuste.





2) BUREAUX

Je précise que ces espaces sont entièrement meublés. Ils sont laissés à l'abandon le plus total. Je réserve donc partiellement mes constatations.

a. Salle de réunion

L'accès s'effectue depuis l'atelier n°2 au moyen d'une double porte en PVC, vitrée sur les trois quarts de sa partie supérieure avec groom et poignée mais uniquement en intérieur.

Le sol est recouvert d'un carrelage simple non-uniforme, en état correct mais sale.

Les plinthes carrelées y sont assorties.

Les murs peints sont tachés par endroits, avec quelques impacts. Ils sont poussiéreux et sales.

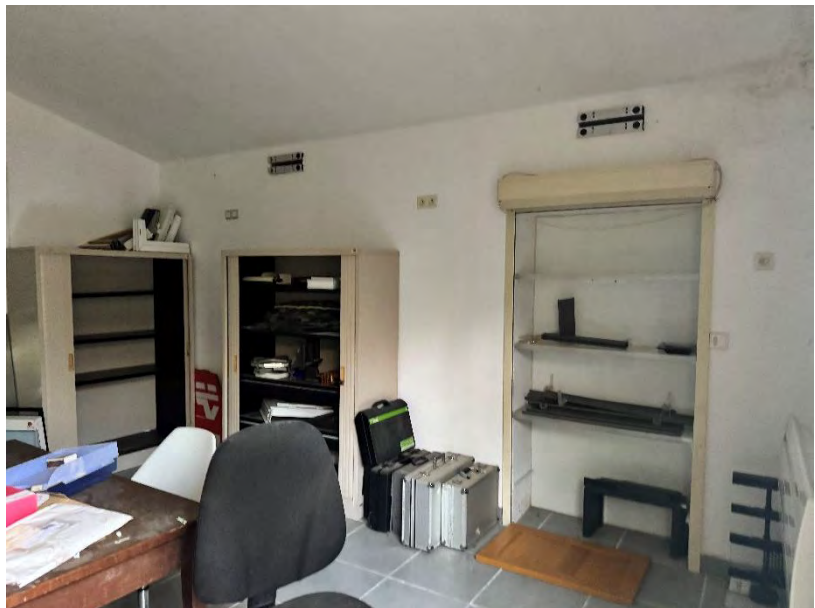
Le plafond est peint, noirci par endroits avec quelques moisissures.

L'éclairage naturel de l'espace est assuré par un châssis vitré fixe en aluminium, équipé de double vitrage, avec volet roulant électriques (débranché). Le joint de la fenêtre est pendante.

Les installations électriques sont d'usage dans pareils locaux, sans anomalies apparentes.

L'espace dispose également d'un radiateur électrique d'apparence récente.







b. Dégagement et bureau d'accueil

On y accède depuis la salle de réunion au moyen d'une porte en aluminium beige, vitrée sur toute sa partie centrale avec poignée en PVC et serrure, en bon état.

On y accède également depuis la cour extérieure, côté Rue des Cloyères au moyen d'une porte simple, en PVC, moulurée avec poignée en PVC et serrure, d'apparence récente, sans anomalies.

Le sol est recouvert d'un carrelage simple, humide, taché. Les plinthes carrelées y sont assorties.

Les murs peints sont tachés par endroits, auréolés, moisis à divers emplacements surtout au niveau du dégagement.

Le plafond composé de dalles de faux-plafond est en piteux état, particulièrement au niveau du couloir. Les dalles sont auréolées et se délitent, tombant au sol de même que la laine isolante.

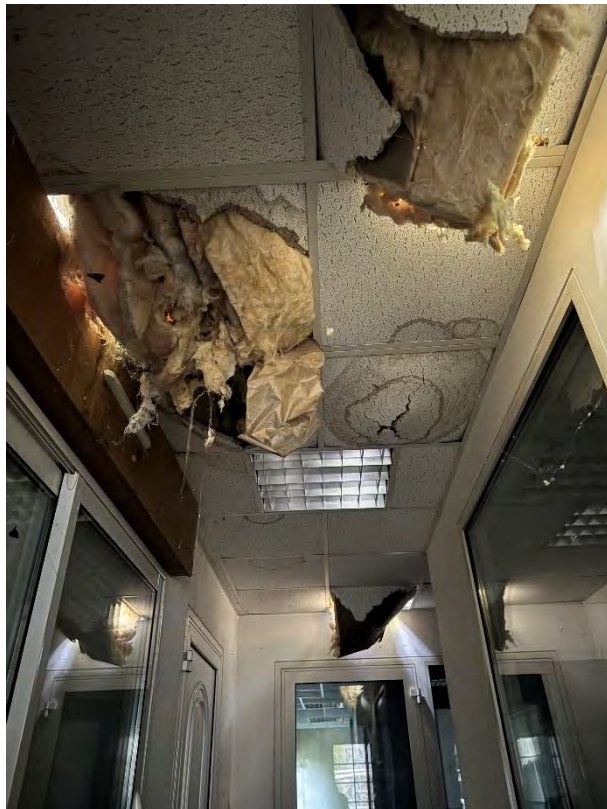
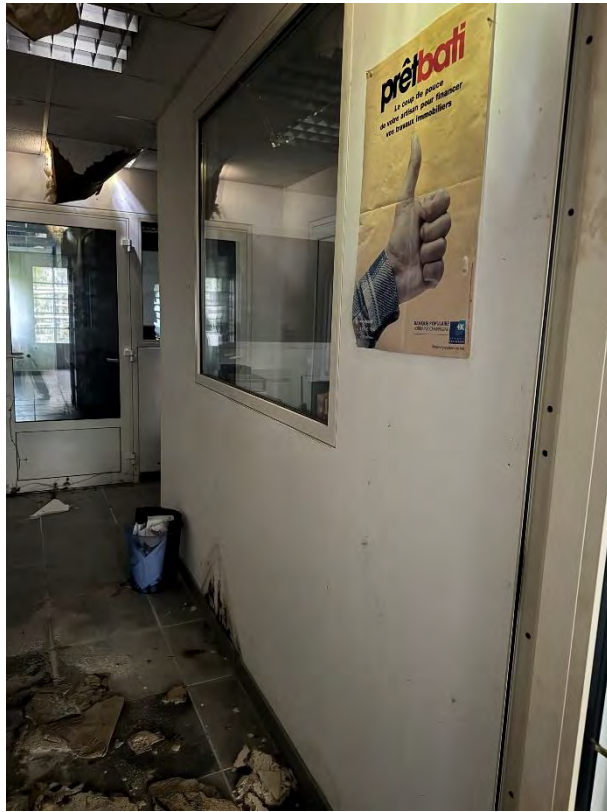
L'éclairage naturel de l'espace est assuré par une fenêtre à deux battants coulissants en aluminium, équipé de double vitrage, avec volet roulant électrique. Un premier châssis vitré fixe intérieur est installé au niveau de la cloison entre la salle de réunion et ce bureau. Un second est installé au niveau de la cloison qui sépare cet espace du dégagement.

Les installations électriques sont d'usage dans pareils locaux, sans anomalies apparentes. Je relève ici la présence d'un tableau électrique.

L'espace dispose également d'un radiateur électrique d'apparence récente.

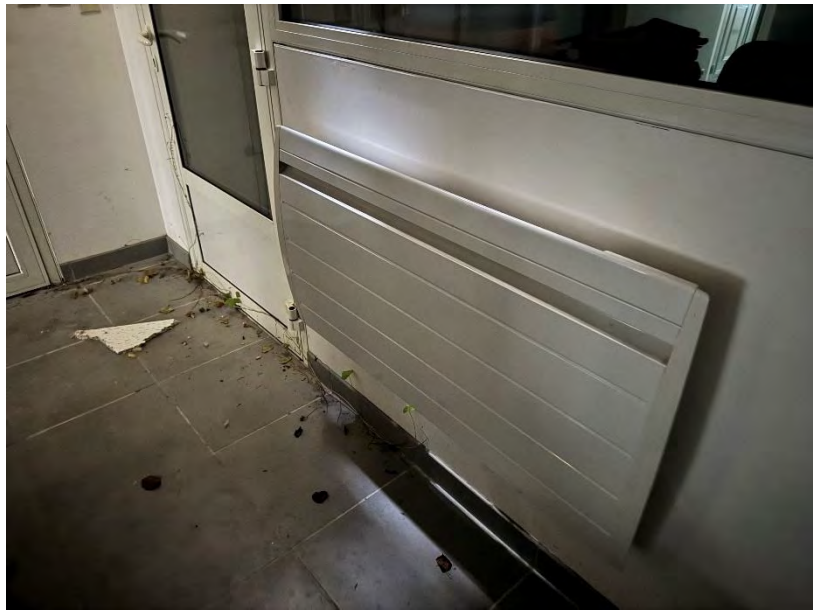












c. Bureau n°2

On y accède depuis le dégagement/bureau d'accueil au moyen d'une porte en aluminium vitrée sur les trois quarts de sa partie supérieure avec poignée en PVC et serrure.

Le sol est recouvert d'un carrelage simple en état correct, sale, poussiéreux.

Les plinthes sont en bois verni, en état correct.

Les murs peints sont en état d'usage mais couverts de toiles d'araignées en grande quantité.

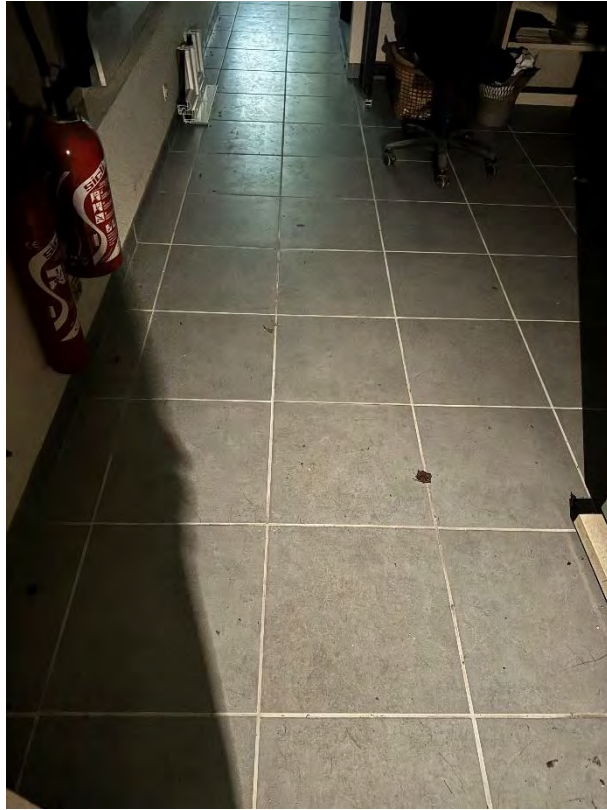
Le plafond se compose de dalles de faux plafond avec dalles lumineuses à néon et bouche d'aération. J'y relève quelques auréoles localisées.

L'éclairage naturel de l'espace est assuré par un châssis vitré fixe, double vitrage avec volet roulant électrique.

Les installations électriques sont d'usage dans pareils locaux, sans anomalies apparentes si ce n'est le manque de quelques plaques de propreté.

L'espace n'est équipé d'aucun système de chauffage bien qu'il existe un branchement spécifiquement prévu.









d. Couloir

On y accède, depuis la cour extérieure, à l'arrière du bâtiment artisanal au moyen d'une porte en PVC, moulurée, avec oculus vitré octogonal en partie supérieure, poignée métallique et serrure avec système de condamnation intérieure, en état correct.

On y accède également directement depuis le deuxième bureau.

Le sol est recouvert d'un carrelage simple, en état correct, sale.

Les plinthes carrelées y sont assorties.

Les murs peints sont en état d'usage malgré quelques traces et taches.

Le plafond se compose de dalles de faux plafond avec dalles lumineuses à néon en état relativement correct.

L'éclairage naturel de l'espace est assuré par un châssis vitré fixe en PVC avec grilles de défense extérieure.

Les installations électriques sont d'usage dans pareils locaux, sans anomalies apparentes. Il n'y a pas de système de chauffage mais les branchements électriques nécessaires sont apparents.





e. Bureau n°3 – Bureau de direction

L'accès s'effectue, depuis le couloir au moyen d'une porte coulissante entièrement vitrée avec châssis en aluminium faisant partie intégrante d'une châssis vitré composant l'entièreté de la cloison donnant sur le couloir. L'ensemble est bon état.

Le sol est recouvert d'un carrelage à grands carreaux en état correct.

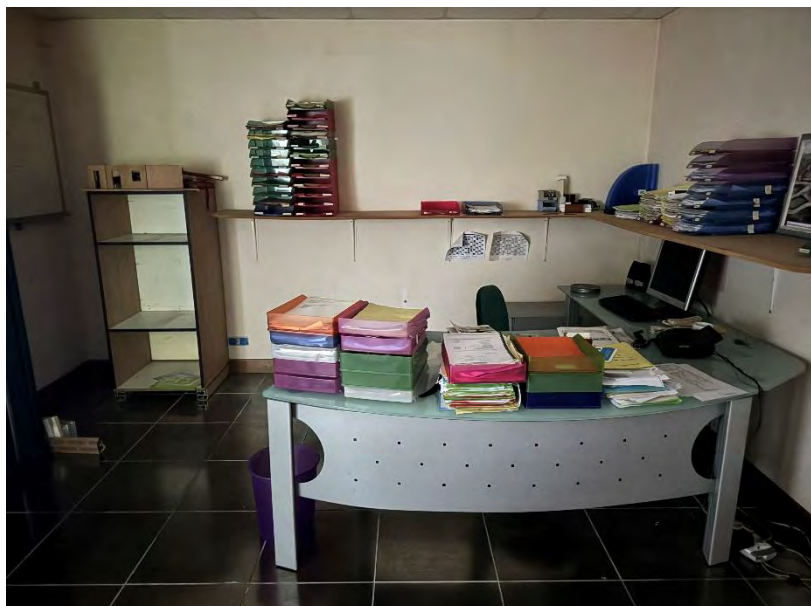
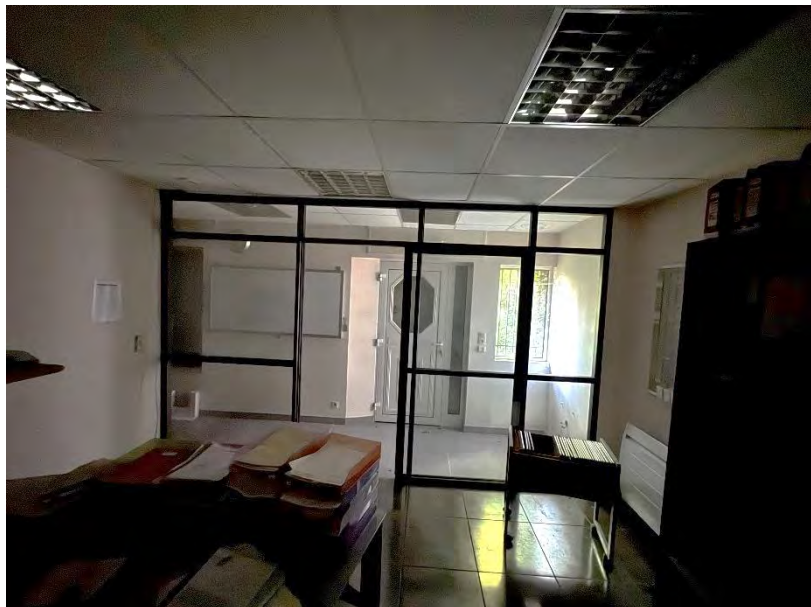
Les plinthes sont en bois verni, en état correct.

Les murs peints sont en état d'usage mais couverts de toiles d'araignées en grande quantité.

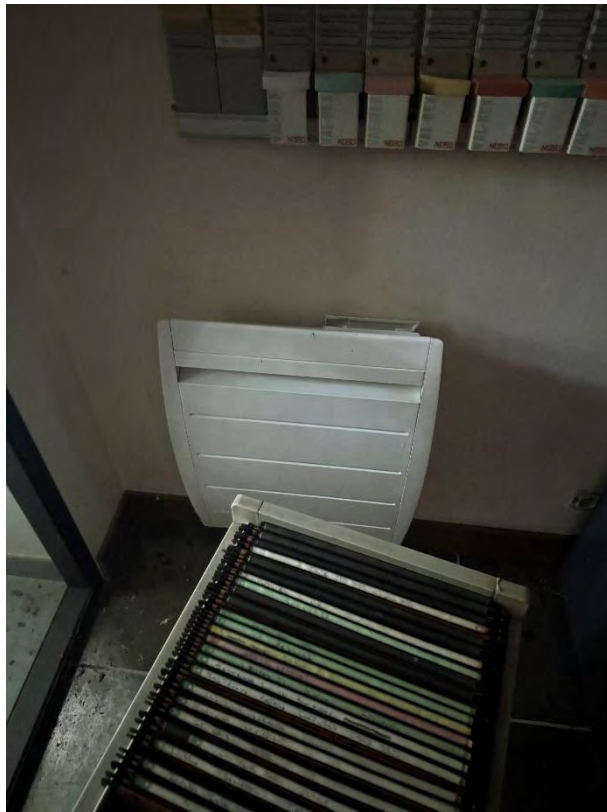
Le plafond se compose de dalles de faux plafond avec dalles lumineuses à néon et bouche d'aération. J'y relève quelques auréoles localisées.

Les installations électriques sont d'usage dans pareils locaux, sans anomalies apparentes si ce n'est le manque de quelques plaques de propreté.

L'espace est équipé d'un radiateur électrique en bon état apparent.







RENSEIGNEMENTS UTILES FOUNIS PAR LES OCCUPANTS

Les lieux étant à l'abandon depuis manifestement de nombreuses années, je n'ai pu obtenir aucune information en ce sens.

DIAGNOSTICS

J'annexe au présent procès-verbal les trois dossiers de diagnostics techniques (un pour chaque bâtiment) établi ce jour, en ma présence, par Monsieur Fabien HUGUET, diagnostiqueur de la société TDPB établi respectivement sur 114 pages, 93 pages et 72 pages. Ces dossiers comprenant notamment les certificats de surface habitables de chacun des immeubles qui y sont soumis.

_____oOo_____

Mes opérations terminées, je me suis retirée après avoir fait refermer les lieux.

Et de ce qui précède, **j'ai** dressé le présent procès-verbal de description sur CENT-QUATRE-VINGT-SIX PAGES, de format A4, hors annexes, pour servir et valoir ce que de droit.

En vertu des dispositions de **l'article A444-18 du Code de commerce modifié par arrêté du 28 février 2020 fixant les tarifs réglementés des huissiers de justice**, il est indiqué que la prestation objet du présent acte a débuté le 08/09/2025 à 10 heures 00 minute, pour se terminer le 08/09/2025 à 16 heures 10 minutes, pour une durée de 06 heures et 10 minutes (incluant le temps de transport retour).

Maître Julie MARTIN

